Initiative : Interpellation

Titre : Sécurité des écoliers aux abords et dans les enceintes des écoles

Initiant-e(-s): Aude Billard, Roland Philippoz

De nombreuses places de parking pour véhicules motorisés privés se trouvent à l'intérieur de l'espace réservé de plusieurs écoles lausannoises. Souvent, l'emplacement de ces places de parc force les véhicules à traverser l'espace prévu pour accéder à pied à l'entrée des bâtiments scolaires. Des exemples sont visibles dans les images ci-dessous :



Figure 1: De gauche à droite, du haut au bas : Collèges de Beaulieu, de la Barre, Druey, de Prélaz, de Florimont, de Malley

Ces places de parking sont utilisées de manière journalière par le corps enseignant, médico-social et administratif des mêmes écoles. Cela mène à un va et vient de voitures ou/et de deux-roues motorisés, aux abords des bâtiments scolaires, qui croisent des trottoirs et passages piétons, traversés par les écoliers, et parfois croisent le cheminement piétonnier dans l'enceinte de l'école (p.ex. Collèges de Florimont et de Malley). Ce trafic à proximité des écoliers peut devenir dangereux lorsqu'il coïncide avec les heures de début et de fin des cours. Alors que la ville s'attache à sécuriser le chemin de l'école, il est important de s'assurer qu'une fois dans l'enceinte de l'école, les élèves sont aussi dans un espace sécurisé.

Dans l'objectif d'inciter la population à un transfert modal, il parait important d'inscrire la réduction de l'accès automobile aux bâtiments scolaires dans ces efforts. Ainsi, une transformation des zones de parcage existantes dans les terrains des bâtiments scolaires de la ville, accompagnée de mesures de soutien à celles et ceux qui doivent pouvoir se déplacer et parquer rapidement à proximité des bâtiments dans le cadre de leur activité professionnelle, participerait, ainsi, à donner un message clair à la nouvelle génération de cette ville et encourager toutes et tous à d'autres formes de mobilité. De plus, ces places de parc participent à l'imperméabilisation des surfaces. La plantation d'arbres pour ombrager les cours de récréations et les bâtiments, ainsi que l'installation d'infrastructure de jeu pour les écoliers constituerait sans doute une meilleure utilisation du sol.

Nous comprenons le besoin pour certains membres du corps enseignant et des autres professionnels d'avoir un accès facilité au parcage, ce d'autant plus que nombre d'entre eux doivent se rendre d'un bâtiment à l'autre de la ville dans la même journée, avec peu de temps pour ce faire. Il ne s'agit pas de leur compliquer la vie et leurs activités, mais de savoir si des alternatives existent ou si elles sont envisagées pour ces collaborateurs.

Afin de mieux comprendre la problématique et de réfléchir à des solutions éventuelles, nous posons les questions suivantes à la municipalité :

- 1) Quels collèges de notre ville offrent des places de parcs pour véhicules motorisés sur leur site, et combien sont-elles ?
- 2) A quels besoins, privés et professionnels des utilisateurs, ces places de parc répondentelles ?
- 3) Compte tenu du pourcentage de temps de travail du personnel auquel les places de parc sont allouées, quelle est l'occupation journalière *moyenne* des places de parc pour chaque collège ? Combien de ces places de parc sont occupées de nuit comme place de parking pour véhicule privé ?
- 4) Les places de parc des écoles font-elles partie d'un plan de mobilité, celui de la ville ou celui du canton ?
 - Quelles sont les règles pour l'attribution des places de parc ? Diffèrent-elles par établissement ?
 - Les places sont-elles louées aux collaborateurs et génèrent- elles un revenu pour la ville ? Si oui, quel est le revenu annuel ?
 - O Des alternatives à la voiture sont-elles proposées aux utilisateurs de places de parc (abonnement TL, indemnité pour l'achat d'un vélo,...) ?

5) La Municipalité considère-t-elle la mixité de ce flux de véhicules à proximité directe des écoles comme problématique et si oui, quelles mesures ont-elles été ou seront-elles mises en place pour trouver d'autres solutions ?

Lausanne, le 25 janvier 2022

L'initiant / l'initiante :

Billard, Aude (PS)

Philippoz Roland (PS)